

DEPARTEMENT
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212705404-20210129-2021-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2021

ARRONDISSEMENT
DES ANDELYS

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

CANTON DE VERNON

TEL : 02.32.52.12.94

TELECOPIE : 02.32.52.17.77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

LE : 25/01/2021

Séance du Vendredi 29 janvier 2021

DATE D'AFFICHAGE

LE : 02/02/2021

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENT : 13

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le vendredi 29 janvier à 19h30, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 25 janvier 2021, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Hélène MARTINEZ, Maire.

ABSENT(S) : 2

POUVOIR : 2

PRESENTS : Reynald AIGNEL, Serge BEGUIN, Katia DRAGEE, Yann GRUMBACH, Tom KUBLER, Lydia KONYA, Christian MAZURE, Isabelle PANCHOUT, Alexandre PARIS, Rémy PONT, Jean Yves SCHROEYERS, Bénédicte VALLET.

ABSENTS EXCUSES : Claire ESPASA, (pouvoir Bénédicte VALLET), Jonathan PETIT (pouvoir Katia DRAGEE).

Secrétaire de séance : Yann GRUMBACH.

Délibération pour formation du huis clos

Dans le respect des recommandations sanitaires, cette séance peut se tenir à huis clos.

En vertu de l'article L.2121-18 du code général des collectivités territoriales, le Maire, Hélène MARTINEZ, demande à ce que l'assemblée se prononce sur la formation du huis clos pour la séance du 29 janvier 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, prononce le huis clos pour la séance du 29 janvier 2021.

Pour extrait conforme au registre.
Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 29 janvier 2021.
Le Maire, Hélène MARTINEZ.

